



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par le Mothers Legacy Project, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Femmes au pouvoir et participation au processus de prise de décisions

Pour promouvoir l'égalité entre les sexes, il est impératif de prendre des mesures visant à aider les personnes marginalisées à travers le monde afin d'améliorer les droits fondamentaux de l'homme, de régler les questions de violence à l'égard des femmes et d'assurer un accès équitable aux soins de santé. De plus, encourager les programmes de formation aux postes de responsabilité destinés aux femmes et leur participation à la prise de décisions et à la consolidation de la paix permet de faciliter la mise en œuvre complète des politiques, la transparence des gouvernements et la représentation équilibrée des hommes et des femmes.

La mise en place de politiques exigeant une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, en particulier dans les régions où les initiatives de consolidation de la paix et de prévention des conflits mises en œuvre sont nécessaires pour stabiliser la communauté, doit être un objectif clef. Faire adopter une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes implique l'élaboration de politiques et la prise d'initiatives qui requièrent la participation des hommes et des femmes, en équilibrant les effectifs masculins et féminins pour les postes dans la fonction publique et tout autre poste de prise de décisions ou d'élaboration de politiques. La Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que chaque personne a le droit de participer aux affaires publiques de son pays. Faire appliquer une politique qui garantit le droit d'une femme à participer à la prise de décisions apporte un équilibre indispensable. Si des améliorations ont été faites dans la recherche de cet objectif poursuivi depuis des années, les gouvernements doivent encore adopter et appuyer cette politique visant à parvenir à l'égalité entre les sexes.

Il faut sérieusement envisager de proposer et de mettre en place des programmes de formation aux postes de responsabilité pour les femmes et de formation à la question de disparités entre les sexes pour les hommes, en particulier dans les régions où les femmes ont accès aux microcrédits et à l'éducation mais ne sont pas encouragées à aller à l'école, dans les milieux professionnels qui emploient à la fois des hommes et des femmes, dans les organisations disposant de capacités de prise de décisions et dans tous les services publics. L'éducation est fondamentale pour parvenir à l'égalité. La formation aux postes de responsabilité pour les femmes peut contribuer à autonomiser et à éduquer les femmes qui, auparavant, ne pensaient pas qu'elles pouvaient faire entendre leur voix au sein de leur gouvernement et des partis politiques, entre autres. Sensibiliser les hommes et les garçons à l'importance d'inclure les femmes dans la prise de décisions est aussi important que former les femmes aux postes de responsabilité. En éduquant les hommes et les femmes dans les domaines où l'absence d'égalité est perceptible, cela ouvre la voie à l'acceptation, au respect et à la responsabilité, ce qui permettra ensuite d'assurer la protection et la promotion de l'égalité des droits.

Une représentation égale des femmes et des hommes aux discussions dans le cadre de mesures de consolidation de la paix ou de règlement des conflits doit être obligatoire, à plus forte raison lorsqu'on sait que la paix est indissociable de l'égalité entre les sexes et du développement. Les femmes ont de tout temps été des gardiennes de la paix dans de nombreuses cultures. Faire participer les femmes aux initiatives de rétablissement de la paix permet d'établir une parité dans la protection

des droits de l'homme et favorise une consolidation durable de la paix. La mise en œuvre d'une politique de cette nature va de pair avec l'initiative consistant à former les femmes aux postes de responsabilité afin qu'elles puissent être égales aux hommes et à sensibiliser les hommes à l'importance de faire participer les femmes aux discussions.
